

## Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CHSCT-D du 12 mars 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et messieurs

Après le CHSCT-M du 6 novembre et les larmes feintes et trompeuses du Ministre sur le triste sort de nos collègues décédés, nous aurions pu nous attendre à être entendus, à ce que les revendications des collègues maintes fois répétées soient prises en compte, à ce que le Ministre marque au moins un temps mort pour évaluer ses actions, prendre en compte les remarques, s'interroger sur les réformes et les revendications portées. Nous aurions pu nous attendre à ce que sur le plan local, les arguments et les alertes lancés par les organisations syndicales et les directeurs soient au moins pris en compte.

Au lieu de tout cela, c'est à une véritable mascarade à laquelle on assiste aujourd'hui sur la question de la direction d'école : un questionnaire dont les réponses étaient déjà connues, des espaces de « libération de la parole » avec les IEN, et un GDSC boycotté par Force Ouvrière, voilà les réponses ministérielles.

Et pendant ce temps-là, sur le terrain, on continue de charger la barque des directeurs, on continue de détériorer l'accueil des enfants à besoin éducatif particulier, on continue de menacer les écoles de fermetures de classes, bref on fait comme si de rien n'était.

Et vous, M le Président du CHSCT, en tant que Directeur Académique, vous êtes garant de la santé et de la sécurité de vos personnels **qui ne supportent plus d'entendre la propagande gouvernementale**. Tout comme **vous êtes responsable des conditions de travail des personnels**, et notamment des directeurs et directrices d'école du 1er degré. Nous avons alerté sur les difficultés des conditions de travail des directeurs et nous avons relevé plusieurs leviers dont ceux-ci : **augmentation du temps de décharge, aide administrative, diminution des tâches, augmentation salariale**. La FNEC-FP FO 53 est convaincue Monsieur le Président du CHSCT, que vous pouvez agir sur l'amélioration des conditions de travail des directeurs notamment en augmentant leur temps de décharge et en allégeant certaines de leurs tâches. En effet, il avait été convenu avec les autres organisations syndicales d'organiser un CHSCT dédié, auquel vous avez choisi de ne pas donner suite, en dépit du cadre réglementaire prévu dans le décret de 82. Nous demandons la tenue de ce CHSCT.

Alors, il en va des revendications catégorielles comme des revendications interprofessionnelles. Le Président Macron croit bon d'opposer les salariés entre eux, répétant à l'envi que sa réforme des retraites serait celle des régimes spéciaux et particuliers qui coûteraient chers aux autres. Et bien la réponse des personnels de l'Education Nationale avec ceux des transports, des usines, des services, qu'elles soient petites ou grandes a été cinglante. Depuis le 5 décembre 2019, il s'agit d'une grève historique tant sur sa spécificité que sur les ampleurs des mobilisations. Jamais autant d'écoles n'auront été fermées. Jamais autant de collègues n'auront participé aux assemblées générales avec la ferme intention de poursuivre le mouvement si le Président, son premier Ministre et l'ensemble de son gouvernement continuaient de faire comme si de rien n'était ! Et les déclarations provocatrices du président ou du 1<sup>er</sup> ministre ne cacheront pas la vérité : les manifestations depuis le 5 décembre sont porteuses de toutes les revendications auxquelles le gouvernement ne répond pas depuis des mois.

Depuis, le Ministre de l'Education Nationale a annoncé une « revalorisation des enseignants » pour « compenser les pertes engendrées par cette réforme » : **Le résultat est qu'en contrepartie d'une baisse de plus de 40% des pensions, l'Etat offre un plat de lentilles !** Les 500 millions annoncés sous forme d'indemnités seront utilisés pour les formations sur les congés scolaires pour des collègues désignés. N'oublions pas qu'entre temps, la destruction du statut de fonctionnaire continue à travers l'application de la Loi Dussopt sur la Transformation de la Fonction Publique. Quel mépris pour tous les personnels de l'Education Nationale, alors que les autres agents de ce ministère, qui subiront également cette perte, ne sont pas concernés par cette soi-disant revalorisation ! Et comment peut-on parler de revalorisation quand cela a pour dessein de « maintenir les pensions actuelles » et que cela s'accompagne d'une dégradation des conditions de travail par un alourdissement des missions ? **C'est de la maltraitance institutionnelle !**

Les personnels sont déterminés à demander le retrait de la réforme des retraites par points. Les personnels ne peuvent pas s'imaginer travailler toute leur vie, pour assurer le service public, et se retrouver paupérisés à la retraite : **c'est clairement une atteinte à la santé morale et psychologique de TOUS !**

Enfin, 2 autres points nous posent question :

Le journal « Libération » dans son édition du 4 février, a publié les éléments d'un questionnaire réalisé par l'Observatoire National de la sécurité dans les Etablissements Scolaires (ONS) en 2016. Y est décrit une situation très grave. Sur 19922 établissements ayant répondu à l'enquête, 5847 n'ont pas de Document Technique Amiante et 70% des DTA existants n'ont pas été réactualisés. 7261 ont une présence d'amiante avérée et 718 sont en attente de travaux parfois depuis plus de 10 ans. Or feignant de considérer que le problème de l'amiante est de la responsabilité des communes, le Ministère de l'Education Nationale pratique un immobilisme insupportable. La seule annonce effectuée est celle d'un auto-questionnaire adressé aux personnels, l'employeur se lavant les mains de ses responsabilités.

La FNEC-FP FO rappelle l'**obligation de réalisation d'un Document Technique Amiante (DTA) réactualisé tous les 3 ans dans les bâtiments construits avant 1997**. Elle constate que ce document lorsqu'il existe n'est souvent pas réactualisé. Les bâtiments vieillissent et l'amiante sous forme stable peut devenir dangereuse. La dangerosité s'accroît lorsque des travaux sont réalisés dans les bâtiments. Depuis des années, la FNEC FP FO exige de l'employeur qu'il s'inquiète de l'état des bâtiments dans lesquels travaillent ses agents notamment par l'information régulière des CHSCT sur les DTA qui posent problème et de ses démarches effectuées auprès des collectivités propriétaires. Nous rappelons que l'amiante fasse partie intégrante de l'élaboration du DUERP (dont la responsabilité unique incombe à l'employeur). Sur la base de cette évaluation reposant notamment sur l'étude du DTA, l'employeur se doit d'intervenir auprès de la collectivité et de protéger ses agents. Je n'évoque même pas la mise en œuvre de la surveillance médicale pour tous les personnels par le biais des visites médicales obligatoires prévues par le décret de 82 et le suivi médical régulier des personnels à risque ; ces dispositions sont quasi-inexistantes.

Enfin à propos du COVID-19, nous demandons également que l'employeur assume ses responsabilités en matière de protection des agents. C'est en ce sens qu'un avis sera déposé aujourd'hui.

Pour FORCE OUVRIERE, la dégradation des conditions de travail est liée aux diverses réformes, ou plutôt contre-réformes, qui ne vont jamais dans le sens de l'amélioration mais celui de **la destruction des acquis et de l'outil de travail**. Soucieuse des conditions de travail des personnels et de leur santé, la FNEC FP FO fera vivre les CHSCT et défendra tous les personnels. C'est notamment pour cette raison qu'**elle demande l'abandon du projet de réforme de la retraite par points, la loi Dussopt, la loi Blanquer, la réforme PPCR, ...**

Le ministre Blanquer et son gouvernement restent sourds aux revendications des personnels. Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir averti.